

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AEROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2011

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS:
Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC. Des directives ont été éditées sur la base du règlement qui est appliqué actuellement.	Les dernières réponses ont été données par la Direction de l'Aéroport de Sion avant la date butoir du 31.10.2011 fixée par l'OFAC. Validation devrait suivre rapidement (mars 2012).

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Les GPU sont en fonction sur les emplacements Nord et Sud de l'Aéroport. Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les APU sont déclenchés. Lors de la préparation au décollage, les GPU sont obligatoires ; les APU ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au maximum 15 minutes .	Si les GPU sont utilisés correctement côté NORD de l'Aéroport, ils ne sont utilisés que sporadiquement côté SUD. M. Karrer s'engage à faire respecter ce processus.
Stationnement des hélico et construction d'un mur anti- bruit derrière le hangar hélicoptères Air Glaciers (Nord-Ouest de l'Aéroport)	La mise à l'enquête est en <u>standby</u> ; le Canton s'oppose au dossier et demande des explications complémentaires.
Présence des avions à réaction civils Hunter et Venom	En cours de discussion.
Respect des horaires et des conditions de vol par les hélicoptères (sulfatage, vols stationnaires, ...)	L'OFAC a pris position sur la demande de l'Aras concernant les décollages avant 06h00 depuis des sites sauvages tel Bieudron; la problématique est en cours de traitement. Les parties ne sont pas d'accord sur le terme « début du travail ». Est-ce la mise en route des rotors ou le début du sulfatage sur le site ?
Réduction des horaires de vol pour les avions de voltige	La modification du règlement sera traitée après de l'homologation du règlement de l'Aéroport.

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Construction de hangars sur la zone des Champs-Neufs :	Les plans ont été mis à l'enquête et la hauteur des parois en verre entre les bâtiments sera identique à celle des bâtiments tel que demandé par l'Aras. Une voie de roulage est prévue devant les hangars. L'aviation légère sera séparée de l'aviation commerciale.
Construction de hangars sur la parcelle Antonini au sud de l'aéroport par Hangars GRELY SA	Les remarques formulées en termes de protection des riverains ont été intégrées : vitrages – paroi Nord absorbante - GPU au sol.
Construction d'un hangar et d'un atelier – remplacement des halls en bois utilisés actuellement par Air Glaciers	Ces bâtiments dépendent de Air Glaciers ; seulement après leur construction, le village bois sera démoli et le tarmac modifié avec l'installation de GPU au sol .
Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière les aires de stationnement. Les réacteurs de certains types d'avions placés en Noise Out sont nettement au-dessus du mur.	Les prolongement et rehaussement du mur anti – bruit actuel NORD sont en <u>standby</u> . Cf. construction halle Air Glaciers ci-dessus. M. Karrer s'engage à faire avancer le dossier d'ici 2015.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU en 2011	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Concept SPAN – marquage SUD –EST	Le marquage de la piste est terminé.
Construction d'une halle de feu et de handling	Les travaux se sont terminés en août 2011.
Concept carburants pour la sécurité : citerne supplémentaire.	Les travaux se sont terminés en août 2011.
Voltige civile	Les auteurs connus ont été fermement invités à évoluer dans une région comprise entre Sierre-Viège et Ardon-Martigny.
Présence de l'Aras au sein de la Commission de l'Aéroport de Sion	L'Aras est convoquée aux séances pour les sujets qui la concernent.
Respect des routes de vol (entrées/sorties) pour les avions (tracteurs vol à voile et autres) et les hélicoptères	Skyguide a écrit des prescriptions sur les routes de vol hélicoptères. Mise en place : 01.01.2012.
Consultation systématique des dossiers d'aménagement	Hangars Nord- Est, hangars GRELY, hangar HELI ALPS nous ont été présentés ; nous les avons commentés.